

Piloter ensemble : gouvernance, méthode et coopération élu.e.s- agents

1 jours 7,00 heures

Programme de formation

Public visé

L'ensemble des élu.e.s

Points forts

Une formation-action centrée sur le binôme élu-e / cadre territorial, un temps de recul en cours de mandat pour ajuster la gouvernance et la méthode de travail, des outils concrets pour traduire le projet politique en feuille de route opérationnelle

Pré-requis

Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les participant-es seront en capacité de :

- Clarifier les rôles, responsabilités et modalités de gouvernance entre élu-es et cadres.
- Disposer d'une méthodologie structurée pour traduire un projet politique en feuille de route opérationnelle.
- Renforcer la qualité de la coopération et de la communication au sein du binôme.
- Prendre du recul sur ses pratiques et s'inspirer d'autres collectivités.

Description / Contenu

Cette formation s'adresse aux binômes engagés dans la mise en œuvre de leur projet de mandature. Positionnée en cours de mandat, elle propose un temps structuré de prise de recul, d'analyse des pratiques et d'appropriation d'une méthodologie de pilotage partagée. Date prévue : 16 novembre 2026.

1. Gouvernance et cadre de coopération

Rôles et responsabilités respectifs ; articulation entre décision politique et mise en œuvre administrative ; instances de pilotage ; points de vigilance dans la relation élu-e-cadre.

2. Méthodologie de traduction du projet politique

Clarification des priorités politiques ; structuration en axes stratégiques ; déclinaison en objectifs opérationnels ; plan d'actions ; indicateurs de suivi ; temporalité, phasage et ressources.

3. Pilotage et mise en œuvre

Organisation du pilotage, circuits de décision, suivi, évaluation et ajustement en cours de mandat ; communication interne et externe autour du projet.

4. Posture et coopération

Posture de l'élue et du cadre ; écoute, régulation, ajustement ; alignement, confiance et complémentarité ; apprentissage par échanges entre pairs et retours d'expérience.

Informations sur l'admission

Selon le type de formation : Pour les formations sur calendrier vous pouvez vous inscrire en vous connectant au site ou en remplissant le bulletin d'inscription à télécharger en cliquant ici au plus tard 11 jours avant la date de la formation.

Pour organiser la formation sur votre territoire contactez-nous directement.

Vous pouvez retrouver les tarifs et les modalités de prise en charge de nos formations sur le site

<https://www.formationdeselus.bzh/infospratiques/nos-tarifs-de-formation>

ARIC 13 place des Marelles BP27305, 35573 CHANTEPIE Cedex Tél. 02 99 41 50 07

E-mail : info@aric.asso.fr - site internet : <https://www.aric.asso.fr/> SIRET : 777 750 597 00042

Agrément du Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales pour la formation des élus locaux
Déclaration d'activité formation 53351107935 enregistrée auprès du préfet Bretagne ce numéro ne vaut pas agrément de l'État



Contact : par téléphone au 02 99 41 50 07 par mail à info@aric.asso.fr ou par courrier à ARIC 13 Place des Marelles - BP 27305 35573 CHANTEPIE CEDEX

Modalités pédagogiques

- Apports méthodologiques structurants.
- Échanges d'expériences entre collectivités.
- Travaux en binôme et en sous-groupes.
- Mises en situation et analyses de pratiques.

Moyens et supports pédagogiques

Un livret de formation sera fourni à chaque participant. Il contient le déroulé de la formation avec la progression de la journée, les différentes séquences et contenus pédagogiques ainsi que les ressources utiles. Une trame de feuille de route opérationnelle, adaptable à la collectivité, sera également proposée afin de structurer la gouvernance et le pilotage dans la durée.

Modalités d'évaluation et de suivi

Des bilans collectifs sont effectués lors de la formation afin de mesurer les écarts potentiels entre les objectifs de départ et le déroulement effectif de la formation ainsi que l'acquisition et le transfert de connaissances. Ces bilans se matérialisent sous forme de tours de table de questions aux participants. A l'issue de la formation, des questionnaires d'évaluation sont distribués aux participants et au formateur. Ils sont complétés sur place. Un questionnaire à froid est envoyé quelques mois après la formation. Ces évaluations permettent de recueillir, à court et moyen terme, des données quantitatives et qualitatives sur la réalisation de la formation, l'atteinte des objectifs et les futurs besoins en formation. Elles sont traitées par l'Aric.

Informations sur l'accessibilité

Afin d'organiser votre participation dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la formation seront adaptés à vos besoins, vous pouvez contacter la référente handicap par mail ou par téléphone : a.berger@aric.asso.fr 02 99 41 50 07

Les salles dans lesquelles se déroulent les formations satisfont aux critères de certification d'établissements recevant du public. L'ARIC vérifie leur adéquation avec le déroulement pédagogique de la formation, le nombre de participants et leur situation géographique. Chaque session est encadrée par un formateur ou une formatrice qui est garant de la bonne tenue de la formation (horaires, présence des participants, transmission des savoirs). Le nombre de participants est compris entre 10 et 20 personnes par session.

Profil du formateur

Claude RIBIERAS : plus de 40 ans d'expérience territoriale, dont 17 années en tant que DGAS à Saint-Brieuc Armor Agglomération, et 3 années mutualisées avec la Ville de Saint-Brieuc. Il a piloté de nombreux projets d'aménagement, d'équipements publics et de management de services.

Frédéric VASSE : ancien cadre territorial, avec plus de 12 ans d'expérience en collectivité aux côtés d'élus, notamment comme directeur des services à la population. Depuis 2016, il accompagne les managers publics et cadres dirigeants sur les enjeux de coopération, de posture, de pilotage et d'intelligence collective.